

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32414**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe XIII Métiers de la gravure, Classe 3 Gravure sur cuivre / acier pour impression

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

223v métiers d'art des métaux précieux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier du graveur pour l'impression avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ de la gravure qui consiste à entamer le métal avec différents outils. En creusant des traits plus ou moins profonds, il élabore un motif décoratif et des effets de surface, ou grave des caractères typographiques. Le graveur utilise les techniques de la gravure par la frappe au burin ou au ciseau. Travaillant à partir d'un dessin, il grave le métal. Il reproduit des dessins sur papier au moyen d'une plaque de métal gravée selon des techniques propres. Souvent, il fait de la gravure en taille douce, peut tailler en creux, à l'aide de son burin. Le graveur doit être à la fois artiste et technicien. Il fait un métier décoratif et sait fabriquer en série à partir d'un modèle unique. De plus, il doit savoir lire ou dessiner un plan, un croquis, reporter le dessin sur la pièce à réaliser (à l'aide d'un calque ou dessin direct), sélectionner les différents outils (burin pour taille-douce, échoppes rondes ou plates pour gravure en creux, ciselets et petits marteaux, poinçons...). De même que c'est à lui de sélectionner les différents matériaux, de graver un support suivant les techniques appropriées, d'assurer les finitions.

Les activités consistent à :

- Inventorier, analyser, prendre en compte toutes les contraintes ;
- Réaliser les dessins ;
- Préparer les matières, équipements et outils ;
- Reporter un dessin sur une ; plaque de cuivre par gravure directe au burin en maîtrisant les propriétés des métaux (cuivre et acier)
- Réaliser la gravure spécifique au burin (calque le sujet, reporte le dessin sur la plaque, grave au burin rond, grave en vue

d'imprimer sur un support donné) ;

- Contrôler la conformité du sujet à réaliser, de l'effet visuel terminal souhaité, de la qualité d'exécution demandée ;
- Réaliser la présentation de l'ouvrage (nettoyage, dégraissage, patine...).

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Décoder les opérations à réaliser ;
- Interpréter les éléments permettant la réalisation du travail ;
- Interpréter la commande ;
- Rassembler la documentation utile ;
- Choisir le métal (cuivre ou acier) ;
- Réunir les outils et matériaux ;
- Préparer et affûter les outils ;
- Dessiner la maquette ;
- Reporter le dessin sur la pièce à graver ;
- Graver les matrices à la main avec pointes, burins, grattoirs et brunissoirs ;
- Ébarber la matrice ;
- Concevoir et réaliser une présentation.

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier à ce niveau de compétence peut s'effectuer essentiellement au sein d'entreprises PME-PMI et artisanales
Graveur, graveuse, Artisan créateur

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1303 : Gravure - ciselure

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuve sont, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du champ de la gravure d'impression consistant à réaliser tous les travaux préparatoires à la gravure sur cuivre et acier comprenant la réalisation de dessins, le report de ceux-ci par la méthode de son choix (tracé direct), calque ou procédés photo. Les impressions en noires devront être présentées ainsi que des impressions avec d'autres couleurs. La régularité d'impression des tirages est fondamentale. Pour la gravure, tous procédés de photogravure ou de gravure mécanique sont exclus.

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Voir ci-dessus
Par expérience dispositif VAE	X		Voir conditions du concours

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis 1924: 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

Autres sources d'information :

<http://www.meilleoursouvriersdefrance.org>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.